

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n° 141-12 de Monsieur le Maire de Moëlan sur Mer  
portant modification de la composition du Conseil Portuaire  
du port du Belon

Le Maire de la Commune de MOËLAN-sur-MER ;

VU Le Code des Ports Maritimes et le Code des Transports et notamment les articles relatifs à la composition des Conseils Portuaires des ports communaux et groupement de communes ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 ;

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, complétée par la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983, modifiée par la loi n° 83.1186 du 29 décembre 1983 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2003-1254 du 30 octobre 2003 constatant la liste des ports maritimes transférés à la commune ;

VU la délibération n° 417-04 du Conseil Municipal en date du 4 février 2004 relative à l'institution d'un conseil portuaire commun aux ports de Brigneau et de Merrien et d'un conseil portuaire pour le port du Belon ;

VU l'article R 141-4 du code des ports maritimes instituant la durée du mandat des membres du conseil portuaire à cinq ans ;

VU l'élection de Monsieur Nicolas MORVAN, Maire, le 21 mars 2008 ;

VU la désignation par le Maire de Monsieur Gilbert DULISCOUET en tant que suppléant de Monsieur le Maire, Président du Conseil Portuaire.

VU l'arrêté n° 23-2010 du 8 mars 2010 portant composition du conseil portuaire du port du Belon

VU l'arrêté n° 23-10 du 8 mars 2010 portant composition du conseil portuaire.

VU les observations émises par les services de l'Etat.

### **A R R E T E**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

La composition du Conseil Portuaire du port communal du Belon est modifiée comme suit :

QUALITÉ	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Président	MORVAN Nicolas	DULISCOUET Gilbert
Représentant du concessionnaire	KERGOAT Madeleine	GUYADER Jean-Paul
Représentant commune de Riec sur Bélon	MASSE Liliane	KERSULEC Jean-Yves
Représentants du personnel	RUFFEL Franck	LAUMENERCH Valérie
Représentants du Comité Local des Usagers	RICHARD Philippe DALLA-TORRE Jean-Louis LE BAIL Charlie	EVANNO Maurice MORVAN Jean-Paul
Représentants services nautiques et associations (désignés par le Maire)	GUILLOU Pascal FRAPIE Jean-Jacques JOURDAIN Jean-Marc	OMNES Olivier FAVRAUD Nicolas LEMARDELEE Bruno
Représentants du Conseil Général	JAFFRE Claude	
Représentants des activités Pêche (désignés par le Maire)	OLLIVIER Patrick	PILORGE Stéphane
Représentants au titre du commerce (désignés par la CCI)	THAËRON Josik	CHATRON Claude

**ARTICLE 2 :**

Les dispositions prévues à l'article 1er entreront en vigueur dès le caractère exécutoire du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :**

M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et transmis à Monsieur le Préfet du Finistère.



Fait à Moëlan-sur-Mer, le 21 NOV. 2012

Le Maire,  
Nicolas MORVAN